

p.B.72.9.15.1. - CA/lu

Berne, le 9 janvier 1975

Confidentiel

Réunion des Secrétaires généraux des MAE
de l'Autriche, de la Finlande, de la Suède
et de la Suisse sur la CSCE
Kloten, le 18 décembre 1974

Délégations:

- Autriche: M. l'Ambassadeur Haymerle, Secrétaire général MAE
M. le Ministre Liedermann, Chef de la Dél. à la CSCE
- Finlande: M. l'Ambassadeur Tötterman, Secrétaire général MAE
M. l'Ambassadeur Ilionemi, Chef de la Dél. à la CSCE
M. le Ministre Rajakoski, Dél. à la CSCE
M. Laajava, Dél. à la CSCE
- Suède: M. l'Ambassadeur Astroem, Secrétaire général MAE
M. l'Ambassadeur Edelstam, Directeur politique
M. l'Ambassadeur Bergstroem, Chef de la Dél. à la CSCE
M. Berg, Dél. à la CSCE
- Suisse: M. l'Ambassadeur Thalman, Secrétaire général DPF
M. l'Ambassadeur Bindschedler, Chef de la Dél. à la
CSCE
M. l'Ambassadeur Müller, Suppléant du Chef de la Di-
rection politique DPF
M. Brunner, Dél. à la CSCE
M. Caratsch (procès-verbal)

Séances de 11.30 h à 13.00 h. et de 15.15 h. à 17.15 h.

./.

- 2 -

La présidence de la séance est confiée à M. Thalmann, sur proposition de M. Haymerle.

On décide de se pencher successivement sur les problèmes de la corbeille 1, les CBM, le SRPD, la corbeille 3, les suites de la Conférence, la 3e phase et les actions qui seraient ultérieurement nécessaires; à chaque rubrique, les mesures communes aux quatre pays neutres pourraient être envisagées.

Corbeille 1

On constate que le travail a bien avancé et qu'on peut attendre une poursuite rapide dans ce secteur. Le souhait est exprimé de voir précisées et soulignées les relations internes liant le respect des divers principes définis. Il faudrait donc parvenir à une formule exprimant cette liaison entre les dix principes qui forment un ensemble.

Il est en outre constaté que le principal problème politique subsistant, la formulation du principe de l'inviolabilité des frontières, ne touche pas les Neutres en tant que tels.

CBM

La Suède insiste sur l'importance des aspects militaires de la sécurité. Si la Conférence veut justifier son objectif, ses résultats devront comprendre une composante importante sur les mesures concrètes touchant à la sécurité.

On examine l'opportunité de présenter officiellement le document du 27 novembre élaboré par les NN, pour conclure que divers passages devant être complétés, la question sera discutée encore par les délégations à Genève qui se réuniront le 29 janvier prochain.

Bien que l'on sache, par les discussions entre militaires, que les réactions des grandes puissances restent très négatives aux propositions des Neutres, il ne faut pas manquer de confiance dans la force des Neutres réunis (Edelstam). L'expérience de Helsinki montre qu'on peut obtenir quelque chose au dernier moment (Liedermann).

./.

- 3 -

Tous admettent que c'est par la négociation à Genève plus que par des démarches dans les capitales que quelque chose pourrait être obtenu, étant donné les réactions enregistrées dans les rencontres bilatérales. M. Astroem soutient avec vigueur l'élaboration d'une position claire avant qu'il soit trop tard, c'est-à-dire la définition d'une position minimale lors de la réunion du 29 janvier prochain entre Neutres.

SRPD

M. Bindschedler expose la position suisse qui penche vers la tentative de définir un mandat laissant la porte ouverte pour les travaux futurs, bien qu'il ne comporterait pas le mot "obligatoire" pour obtenir le consensus. On travaille encore à la rédaction des formules qui pourraient être envisagées. Les délégations Neutres seront mises au courant le moment venu. M. Tötterman se rallierait à une telle solution, puisque le concept d'un caractère obligatoire ne rallie manifestement pas le consensus. M. Astroem, soutenu par M. Haymerle, craindrait au contraire de préjuger l'avenir par cette démarche et souhaiterait qu'on examine encore des formules intermédiaires pour céder le moins possible de ce que l'on peut obtenir: une formule consisterait à se référer dans le mandat à des "arrangements automatiques"; une autre solution consisterait à lier la proposition à la corbeille 4 (suites de la Conférence), l'idée d'un SRPD à mécanismes obligatoires étant prévue à l'ordre du jour d'une nouvelle Conférence de Sécurité. Si on ne gagnerait rien, on ne perdrait rien non plus.

La Suisse poursuivra des études sur ces bases, en étudiant éventuellement la possibilité d'une combinaison des deux thèses.

Corbeille 3

La discussion porte sur le papier informel que l'Autriche a consacré au préambule de la déclaration sur les contacts humains. Il appert que la transformation de ce texte en document

./.

- 4 -

officiel des quatre Neutres n'est pas souhaitée. Etant donné le conflit d'intérêts à ce propos entre les deux grands blocs à la CSCE, il est convenu que l'Autriche retirera son papier informel et pourra déclarer que les Neutres seraient disposés à tenter de rédiger une proposition de compromis si cela était demandé par les deux blocs.

La délégation suisse déposera le 19 décembre une proposition rédigée après des contacts informels sur le statut des journalistes. Il contient notamment un droit de recours en cas d'expulsion que l'Union soviétique est prête à accepter, désirant régler l'affaire avant Noël. L'Autriche y intégrera, sous forme d'amendement, un passage émanant d'un autre texte. Les trois autres pays soutiendront la proposition suisse qui semble dégager des résultats pratiques qui seront appréciés par les journalistes; les trois délégations pourront encore présenter des observations avant la séance du 19 décembre.

Corbeille 4 (suites de la Conférence)

La Finlande, qui a déposé une proposition à ce sujet, est très intéressée à cette question. Après la reprise de la Conférence, en janvier, il faudra se pencher sur cette affaire. M. Ilionemi expose le sens du document finlandais qui vise à une exécution de bonne foi des décisions prises, sur les plans interne, bilatéral et multilatéral. Un comité de coordination redéfinirait les mandats, prendrait acte des rapports intermédiaires, fixerait de nouveaux objectifs. En outre, des consultations politiques multilatérales à niveau élevé pourraient faire suite aux travaux du comité de coordination. Bien que dans aucun des quatre pays on ne se soit encore déterminé dans un sens précis, MM. Astroem et Haymerle indiquent qu'eux aussi pensent que des suites sont indispensables pour consolider les résultats de la CSCE.

./.

- 5 -

On convient qu'il s'agit d'un sujet rendant souhaitable une coopération des quatre Neutres. Les délégations se pencheront sur la question et les Secrétaires généraux pourraient se remettre en rapport au début du mois de février pour envisager une rencontre éventuelle (M. Haymerle propose qu'une telle rencontre pourrait avoir lieu à Vienne). Le souhait est exprimé que la Yougoslavie, qui a présenté une proposition concernant les suites de la Conférence, soit invitée à se joindre, d'une façon ou d'une autre, aux consultations sur ce point.

Troisième phase de la CSCE

On s'accorde à souhaiter la tenue de la 3e phase dès que les résultats de la 2e phase le permettront. La Finlande a déjà pris toutes les dispositions pratiques pour la tenue de cette réunion à Helsinki qui, selon ses estimations, devrait durer 4 à 5 jours. Les points restant à décider sont le niveau, la date et les règles de procédure, qui ressembleront, au demeurant, à celles de la 1ère phase. La CSCE semble nettement s'orienter vers une réunion au Sommet, ce que MM. Tötterman, Astroem et Haymerle paraissent approuver. On est aussi d'accord pour estimer que le communiqué final devrait être préparé avant le début de cette Conférence et que tous les problèmes pratiques qui pourraient se poser (observateurs, audition des pays méditerranéens, etc.) soient réglés avant que commence la réunion.

Activités ultérieures

Tous les participants ont trouvé cette réunion très utile et sont convaincus de l'importance d'une poursuite de la coopération entre les Neutres.

C. Caratsch